

Première Synthèses

Informations

LES CONTRATS D'AIDE À L'EMPLOI DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES EN 2006 :

un accès privilégié des demandeurs d'emploi aux contrats du secteur non marchand

En 2006, 68 000 résidents des zones urbaines sensibles (ZUS) de France métropolitaine ont été recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV) ou contrat initiative emploi (CIE), soit 16 % du total des entrants dans les trois principaux contrats aidés issus du Plan de cohésion sociale. Le CAE et le contrat d'avenir sont les contrats les plus ouverts aux habitants des ZUS : 18 % des personnes embauchées en CAE et 14 % des bénéficiaires d'un contrat d'avenir habitent en ZUS.

Les résidents des ZUS embauchés en contrats aidés sont moins qualifiés que l'ensemble des bénéficiaires, et plus nombreux à toucher le RMI avant l'embauche.

Les recrutements en contrats aidés de résidents des ZUS sont fortement concentrés en Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois régions qui regroupent 47 % des demandeurs d'emploi des ZUS de France métropolitaine.

Les demandeurs d'emploi accèdent davantage à un CAE ou un contrat d'avenir lorsqu'ils résident en ZUS : 4,5 % d'entre eux ont ainsi été embauchés en CAE en 2006, contre 2,8 % hors ZUS. Lorsque l'on neutralise les différences de caractéristiques socio-démographiques des demandeurs d'emploi entre les ZUS et le reste du territoire, l'avantage relatif des ZUS dans l'accès au CAE persiste. Il n'est en revanche plus significatif pour le contrat d'avenir.

Les jeunes chômeurs ou inactifs des ZUS accèdent également plus fréquemment aux contrats aidés du secteur non marchand.

En 2006, 431 000 personnes ont été embauchées dans l'un des trois principaux contrats d'aide à l'embauche du plan de cohésion sociale en France métropolitaine : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), et contrat initiative emploi (CIE) (encadré 1). 16 % d'entre eux résidaient dans une zone urbaine sensible (ZUS), une proportion nettement supérieure au poids des ZUS dans la population active (7 %).

Le CAE, principale voie d'accès à l'emploi aidé des résidents des ZUS

Les contrats du secteur non marchand sont les dispositifs les plus ouverts aux résidents des ZUS : 18 % des personnes embauchées en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) habitent en ZUS, ainsi que 14 % des personnes embauchées en contrat d'avenir (CAV). En revanche, dans le secteur marchand, seuls 10 % des bénéficiaires du contrat initiative emploi (CIE) résident en ZUS (tableau 1).

Les nouveaux contrats du secteur non marchand ont été un peu plus ouverts en 2006 aux résidents des ZUS que les anciens dispositifs : le CAE et le contrat d'avenir ont accueilli à hauteur de 17 %, des résidents des ZUS en 2006, contre 15 % pour les contrats emploi-solidarité (CES) et contrats emploi consolidé (CEC) de 2004 (tableau 2). En revanche, la proportion de résidents des ZUS embauchés en « CIE nouvelle formule » est en léger recul, proche de 10 %.

Tableau 1
Entrants dans les nouveaux dispositifs du PCS en 2006

	Total	Total secteur non marchand	CAE	Contrat d'avenir	Total secteur marchand	CIE
Total des entrants	430 833	350 651	257 117	93 534	80 182	80 182
dont : entrants en ZUS (%)	15,8	17,2	18,4	14,0	9,7	9,7
Entrants de moins de 26 ans	111 126	98 233	92 125	6 108	12 893	12 893
dont : entrants en ZUS (%)	18,1	18,9	19,1	16,1	12,2	12,2
Entrants de 26 ans et plus	319 707	252 418	164 992	87 426	67 289	67 289
dont : entrants en ZUS (%)	15,0	16,6	18,0	13,9	9,2	9,2

Source : Dares.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2006.

Lecture : en 2006, sur 257 117 entrées en CAE en France métropolitaine, 18,4 % concernaient des résidents des ZUS.

Au total, et en ne prenant en considération que ces trois seuls dispositifs, le poids des contrats du secteur non marchand dans les embauches aidées des résidents des ZUS s'est accru en 2006. Les embauches en CAE et contrats d'avenir représentent 90 % des embauches en contrats aidés (CAE, CAV, CIE) en 2006, alors qu'en 2004 les CES et CEC ne représentaient que 84 % des embauches en contrats aidés (CES, CEC, CIE).

Tableau 2
Comparaison avec les anciens dispositifs

	2004	2006
SECTEUR NON MARCHAND		
	CES+CEC	CAE+CAV
Total des entrants	327 909	350 651
Entrants en ZUS	48 805	60 312
Entrants en ZUS (%)	14,9	17,2
SECTEUR MARCHAND		
	CIE ancienne formule	CIE nouvelle formule
Total des entrants	90 482	80 182
Entrants en ZUS	9 492	7 786
Entrants en ZUS (%)	10,5	9,7

Source : Dares.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2004 et 2006.

Lecture : en 2006, sur 350 651 entrées en CAE et CAV en France métropolitaine, 60 235 concernaient des résidents des ZUS, soit 17,2 %.

Les résidents des ZUS en contrats aidés : moins qualifiés et plus fréquemment bénéficiaires du RMI avant l'embauche

Les bénéficiaires de contrats aidés résidant en ZUS sont moins qualifiés que l'ensemble des bénéficiaires de France métropolitaine : 34 % des résidents des ZUS embauchés en CAE ont un niveau de formation initiale inférieur au BEP-CAP, contre 21 % lorsqu'ils n'habitent pas en ZUS. C'est également le cas de 37 % des entrants en contrats d'avenir et de 24 % des entrants en CIE (respectivement 25 % et 15 % hors ZUS).

Les résidents des ZUS embauchés en contrats aidés sont également proportionnellement plus nombreux à bénéficier du RMI avant l'embauche : 77 % contre 64 % hors ZUS pour le contrat d'avenir, et 14 % contre 8 % pour le CAE et le CIE.

Les résidents des ZUS sont davantage embauchés en contrats aidés non marchands par des associations : 48 % en CAE et 60 % en contrat d'avenir, contre respectivement 41 % et 46 % pour les résidents hors ZUS (tableau 3). Ils occupent de

Tableau 3
Profil des entrants en contrats aidés du secteur non marchand en 2006

En pourcentage

	CAE			Contrat d'avenir		
	ZUS	Hors ZUS	Ens.	ZUS	Hors ZUS	Ens.
Âge						
Moins de 26 ans	37,2	35,5	35,8	7,5	6,4	6,5
Sexe						
Femmes	61,5	67,9	66,8	53,4	58,0	57,4
Niveau de formation initiale						
Niveau supérieur au Bac	9,3	16,8	15,4	9,2	14,0	13,4
Niveau Bac	17,0	21,8	21,0	14,0	18,0	17,5
Niveau CAP-BEP	39,4	39,9	39,8	39,8	42,8	42,4
Niveau inférieur au BEP-CAP	34,3	21,4	23,8	37,0	25,2	26,8
Inscription au chômage à la date de l'embauche						
Non inscrit	17,7	17,4	17,5	10,0	11,8	11,6
Moins de 6 mois	15,8	15,6	15,7	12,1	11,9	11,9
De 6 mois à un an	11,9	10,1	10,4	12,9	11,9	12,1
De 1 à 2 ans	25,1	26,5	26,3	23,9	21,4	21,7
2 ans et plus	29,5	30,4	30,2	41,2	43,0	42,7
Statut du bénéficiaire avant l'embauche						
Bénéficiaire du RMI	14,0	8,2	9,3	76,9	64,4	66,1
Bénéficiaire de l'ASS	3,3	3,3	3,3	16,7	28,4	26,8
Personne handicapée	9,0	10,4	10,1	8,2	10,4	10,1
Nationalité						
Nationalité étrangère	19,9	7,6	9,9	18,1	6,9	8,4
Satut de l'employeur						
Commune	10,2	13,8	13,2	6,7	7,1	7,1
Autre collectivité territoriale *	1,6	2,7	2,5	2,2	3,5	3,3
Association, fondation	48,2	41,2	42,5	59,5	45,7	47,7
Établissement public d'enseignement	21,7	22,6	22,4	24,0	35,7	34,0
Établissement sanitaire public	12,1	13,1	12,9	2,4	3,4	3,3
Autre établissement public	5,2	5,7	5,6	4,3	3,9	4,0
Autre personne morale	1,0	1,0	1,0	0,9	0,6	0,7
Type d'emploi occupé						
Personnel des services aux personnes	26,1	28,7	28,2	6,4	7,0	6,9
Personnel des services aux collectivités (entretien, nettoyage, gardiennage, ...)	16,1	9,9	11,0	21,1	16,0	16,7
Agent administratif (secrétariat, accueil, ...)	15,3	20,2	19,3	21,9	31,0	29,7
Animateur sportif ou socio-culturel	10,1	12,5	12,1	2,1	2,4	2,4
Profession liée à la nature et à l'environnement (jardinier, ...)	6,8	6,3	6,4	12,2	12,3	12,2
Ouvriers	12,3	7,6	8,5	26,8	19,6	20,6
Autres	13,3	14,8	14,5	9,7	11,7	11,4
Caractéristiques du contrat						
Durée moyenne du contrat (en mois)	8,6	9,3	9,2	9,6	10,4	10,3
Durée hebdomadaire du contrat (en heures)	23,7	24,5	24,3	25,6	25,8	25,8

Source : Dares.

* EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), département, région.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2006.

Lecture : en 2006, 66,8 % des entrants en CAE en France métropolitaine sont des femmes. En ZUS, c'est le cas de 61,5 % de ces entrants.

ce fait plus fréquemment des postes d'employés dans les services aux collectivités et d'ouvriers. Les résidents des ZUS sont en revanche moins souvent embauchés comme agents administratifs.

Les bénéficiaires de contrats du secteur non marchand résidant en ZUS ont une durée moyenne de contrat légèrement inférieure à celle des bénéficiaires résidant hors ZUS : 8,6 mois en moyenne pour le CAE (9,3 mois hors ZUS) et 9,6 mois pour le contrat d'avenir (10,4 mois hors ZUS).

Dans le secteur marchand, les résidents des ZUS embauchés en CIE sont plus jeunes et plus souvent des hommes que dans les autres territoires : 20 % ont moins de 26 ans contre 16 % hors ZUS ; 65 % sont des hommes contre 55 % hors ZUS (tableau 4).

Ils occupent un peu plus fréquemment des emplois dans le bâtiment et les travaux publics, dans le transport et la logistique et dans les services aux personnes et à la collectivité. Les bénéficiaires du CIE résidant hors ZUS sont davantage embauchés dans les services administratifs et commerciaux (18 %, contre 11 % en ZUS) et la distribution et la vente (15 % contre 13 % en ZUS).

Les bénéficiaires du CIE résidant en ZUS sont embauchés un peu plus souvent en CDD : ils sont 17 %, contre 15 % hors ZUS.

Tableau 4
Profil des entrants en CIE en 2006

En pourcentage

	CIE		
	ZUS	Hors ZUS	Ensemble
Âge			
Moins de 26 ans	20,2	15,6	16,1
Sexe			
Femmes.....	35,4	45,4	44,5
Niveau de formation initiale			
Niveau supérieur au Bac	12,8	20,5	19,8
Niveau Bac	17,3	19,8	19,5
Niveau CAP-BEP	45,7	44,9	44,9
Niveau inférieur au BEP-CAP	24,2	14,8	15,8
Inscription au chômage à la date de l'embauche			
Non inscrit.....	10,2	8,2	8,4
Moins de 6 mois	15,1	14,4	14,4
De 6 mois à un an.....	12,8	10,4	10,6
De 1 à 2 ans.....	28,5	29,5	29,4
2 ans et plus	33,5	37,7	37,3
Statut du bénéficiaire avant l'embauche			
Bénéficiaire du RMI	13,8	8,1	8,6
Bénéficiaire de l'ASS.....	6,0	6,2	6,2
Personne handicapée	12,0	14,3	14,0
Nationalité			
Nationalité étrangère	24,3	8,7	10,3
Secteur d'activité			
Agriculture	1,0	2,1	2,0
Industrie	11,5	13,7	13,5
Construction	16,7	13,6	13,9
Commerce	19,7	22,6	22,3
Services aux entreprises	18,1	16,7	16,8
Services aux particuliers	15,4	14,0	14,1
Transport	7,9	5,3	5,6
Éducation, santé, action sociale.....	6,1	6,4	6,4
Autres	3,7	5,6	5,4
Type d'emploi occupé			
Personnel des services aux personnes et à la collectivité.....	13,4	8,1	8,6
Personnel des services administratifs et commerciaux	10,8	17,8	17,1
Personnel de l'industrie hôtelière	12,0	9,7	10,0
Personnel de la distribution et de la vente.....	13,0	15,1	14,9
Cadres commerciaux, administratifs et professionnels de l'information et de la communication	3,0	7,1	6,7
Personnel de type artisanal, de l'agriculture et de la pêche	4,0	4,5	4,4
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction.....	14,3	10,0	10,4
Personnel du transport et de la logistique.....	13,9	10,2	10,5
Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique.....	6,6	6,0	6,1
Autres	9,0	11,6	11,4
Caractéristiques du contrat			
CDD	17,0	14,8	15,0
CDI.....	83,0	85,2	85,0
Durée moyenne du contrat (en mois).....	11,3	11,9	11,8
Durée hebdomadaire du contrat (en heures).....	33,1	32,8	32,9

Source :
Dares.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2006

Lecture : en 2006, 44,5 % des entrants en CIE en France métropolitaine sont des femmes. En ZUS, c'est le cas de 35,4 % de ces entrants.

Encadré 1

LES CONTRATS AIDÉS DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Dans le secteur non marchand, deux nouveaux contrats se sont substitués au cours du deuxième trimestre 2005 aux contrats emploi-solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC) et contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) non marchand :

- le contrat d'avenir, destiné à accueillir les bénéficiaires de minima sociaux ;
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ouvert aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le secteur marchand, le contrat initiative emploi (CIE), destiné aux personnes sans emploi en difficulté d'insertion, a été fortement remodelé. Entre 2002 et 2005, l'ancien CIE accueillait en priorité des chômeurs de longue durée et les bénéficiaires de minima sociaux. Depuis 2005, le choix des publics prioritaires s'effectue au niveau régional : le CIE peut ainsi être mobilisé différemment selon les régions, dans les conditions fixées par l'arrêté annuel du préfet de région, et appréciées par les acteurs du service public de l'emploi, notamment l'ANPE.

Désormais c'est le contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) qui est destiné à accueillir les bénéficiaires des minima sociaux : allocataires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les dispositifs de politique de l'emploi analysés dans cette étude ne couvrent pas l'ensemble des mesures spécifiques en faveur de l'emploi : ainsi, dans le secteur marchand, le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE), le contrat jeune en entreprise, le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage n'ont pu être étudiés, faute de données géolocalisées disponibles au moment de la rédaction de la publication.

Les données géolocalisées concernant l'outre-mer ne sont pas disponibles.

Les données sur le CAE sont définitives, celles sur le CAV et le CIE sont provisoires.

Tableau 5
Les entrants en contrats aidés, par région

En pourcentage

	Nombre de ZUS	Répartition des DEFM des ZUS par région	Répartition des DEFM de France métropolitaine par région	CAE			Contrat d'avenir			CIE		
				ZUS	Hors ZUS	Ens.	ZUS	Hors ZUS	Ens.	ZUS	Hors ZUS	Ens.
Ile-de-France	157	26,9	19,0	17,3	11,0	12,2	10,0	8,3	8,6	40,9	24,8	26,4
Nord-Pas-de-Calais.....	73	10,6	7,7	12,8	11,6	11,8	16,7	12,5	13,1	9,1	6,7	6,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	48	9,3	8,4	9,2	8,0	8,2	7,0	7,9	7,8	7,3	8,7	8,6
Rhône-Alpes	63	7,9	8,6	6,6	7,4	7,3	5,3	7,0	6,8	6,5	8,5	8,3
Pays de la Loire	29	4,1	5,4	3,4	3,4	3,4	6,8	6,1	6,2	2,6	3,5	3,4
Picardie.....	21	3,7	3,3	6,8	5,4	5,7	4,8	4,1	4,2	4,4	4,0	4,0
Languedoc-Roussillon	28	3,7	5,0	4,7	7,9	7,3	2,6	5,6	5,1	3,5	5,5	5,3
Aquitaine.....	24	3,5	5,3	3,8	5,3	5,0	2,2	3,8	3,6	2,5	4,5	4,3
Alsace.....	19	3,4	2,7	3,2	2,4	2,5	2,8	1,6	1,8	2,6	2,0	2,1
Champagne-Ardenne	31	3,4	2,2	3,7	2,4	2,6	6,2	3,0	3,4	2,0	1,5	1,6
Lorraine	38	3,3	3,4	5,3	4,3	4,5	7,8	5,9	6,2	2,1	3,2	3,1
Haute-Normandie.....	25	3,3	3,2	3,7	3,2	3,3	3,6	4,1	4,1	3,3	3,1	3,1
Centre	30	3,3	3,8	3,5	4,0	3,9	4,5	3,8	3,9	2,5	3,6	3,5
Franche-Comté.....	23	2,3	1,7	2,6	1,7	1,9	3,6	2,0	2,2	1,4	1,1	1,1
Bretagne	20	2,2	4,6	1,7	3,3	3,0	4,1	4,5	4,5	1,1	3,0	2,8
Bourgogne.....	22	2,0	2,4	2,1	2,6	2,5	4,4	4,2	4,3	1,3	1,7	1,6
Midi-Pyrénées	14	2,0	4,6	2,4	6,0	5,4	1,0	3,5	3,2	2,1	6,1	5,7
Poitou-Charentes	14	1,7	2,8	3,3	4,6	4,3	2,2	4,1	3,8	1,9	3,5	3,4
Basse-Normandie.....	12	1,4	2,3	1,7	2,4	2,3	1,9	2,4	2,3	1,2	2,3	2,2
Auvergne	17	1,4	2,0	1,3	1,7	1,7	1,5	3,2	3,0	1,2	1,8	1,8
Limousin.....	3	0,5	1,0	0,7	1,1	1,0	0,8	1,8	1,6	0,3	0,7	0,6
Corse.....	5	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4
Total	716	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources :
Dares,
Anpe,
Insee.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2006 ; DEFM de catégorie 1+2+3+6+7+8 au 31/12/2005.

Lecture : en 2006, 17,3 % des entrants en CAE résidents en ZUS ont été embauchés en Ile-de-France.

L'Ile-de-France concentre une grande partie des recrutements en CIE des résidents des ZUS

Parmi les résidents des ZUS, 41 % des personnes embauchées en CIE habitent en Ile-de-France, une proportion bien supérieure à celle des demandeurs d'emploi des ZUS de la région (27 %). La mobilisation des contrats du secteur non marchand est, en revanche, relativement faible en Ile-de-France, pour les résidents des ZUS comme pour les autres demandeurs d'emploi : seuls 17 % des bénéficiaires d'un CAE et 10 % des bénéficiaires d'un contrat d'avenir résidant en ZUS habitent dans cette région (tableau 5).

Deuxième région par le nombre de demandeurs d'emploi dans les ZUS, le Nord-Pas de Calais mobilise à l'inverse beaucoup les contrats du secteur non marchand : 13 % des embauches en CAE et 17 % des embauches en contrats d'avenir des résidents

des ZUS s'effectuent dans la région, alors que celle-ci ne regroupe que 11 % des demandeurs d'emploi des ZUS.

Des taux d'accès aux contrats du secteur non marchand plus élevés pour les demandeurs d'emploi des ZUS

Si l'on rapporte le flux annuel d'embauches de demandeurs d'emploi en CAE au nombre de

demandeurs d'emploi de catégorie 1,2,3,6,7,8 inscrits à l'ANPE en début d'année, le « taux d'accès » au CAE des résidents des ZUS est supérieur à celui des demandeurs d'emploi résidant sur le reste du territoire : 4,5 % contre 2,8 % ; les résidents des ZUS ont ainsi 1,7 fois plus de « chances » d'accéder à un CAE en ZUS (pour une définition précise du rapport des chances, voir encadré 2). Les taux d'accès à un contrat d'avenir sont également

Tableau 6
Taux d'accès bruts aux contrats aidés des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE
Comparaison entre les anciens et les nouveaux dispositifs

	2004	2006
SECTEUR NON MARCHAND		
Taux d'accès en ZUS	9,7	7,5
Taux d'accès hors ZUS	7,5	5,2
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	1,3	1,5
SECTEUR MARCHAND		
	CIE ancienne formule	CIE nouvelle formule
Taux d'accès en ZUS	1,9	1,5
Taux d'accès hors ZUS	2,3	2,1
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	0,8	0,7

Sources :
Dares - Anpe ;
calculs Dares.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer deux proportions (cf. encadré).

Champ : DEFM de catégorie 1+2+3+6+7+8 au 31/12/2003 et au 31/12/2005, en France métropolitaine.

TAUX D'ACCÈS ET « RAPPORT DES CHANCES »

Taux d'accès brut

Pour chaque dispositif de la politique de l'emploi, le **taux d'accès brut** est défini en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE embauchés dans le dispositif en 2006 au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1+2+3+6+7+8 au 31 décembre 2005.

Taux d'accès net

Afin d'isoler l'impact du lieu de résidence sur les probabilités d'accéder à un dispositif de la politique de l'emploi, il convient de raisonner sur des populations ayant des caractéristiques socio-démographiques comparables. À cette fin, on calcule des **taux d'accès nets** sous l'hypothèse que dans chaque territoire (ZUS ou hors ZUS), les demandeurs d'emploi ont des caractéristiques identiques à la moyenne nationale.

Les caractéristiques socio-démographiques dont il est tenu compte pour « neutraliser » l'impact de la structure de la population sur l'accès aux mesures des demandeurs d'emploi sont les suivantes : sexe, âge, niveau de formation, nationalité, ancienneté au chômage, bénéficiaire ou non du RMI.

Pour chaque sous-population définie par le croisement des variables socio-démographiques et territoriales (ZUS/hors ZUS), on calcule un taux d'accès brut aux dispositifs de politiques de l'emploi. Ces taux d'accès bruts « p », ou plus précisément leur « logit » $\log(p/(1-p))$ sont ensuite régressés économétriquement sur les caractéristiques socio-démographiques et une indicatrice d'appartenance à une ZUS.

Les taux d'accès nets en ZUS et hors ZUS sont estimés à partir des coefficients issus de la régression, appliqués à la valeur moyenne des caractéristiques socio-démographiques.

Le « rapport des chances »

Pour comparer l'écart entre le taux d'accès (brut ou net) à un dispositif des résidents des ZUS (pzus) et des résidents hors ZUS (phzus), on calcule un « rapport des chances » (ou « odds ratio »). Cet indicateur, qui s'interprète comme une mesure d'inégalité, est défini par le ratio :

$$\frac{[P_{ZUS} * (1 - P_{HUS})]}{[P_{HUS} * (1 - P_{ZUS})]}$$

Ainsi, pour le CAE, la comparaison des taux d'accès nets conduit au ratio : $[4,4 \% (1 - 2,7 \%)] / [2,7 \% (1 - 4,4 \%)] = 1,7$. Cela signifie que la probabilité qu'un demandeur d'emploi (de caractéristiques socio-démographiques moyennes) résidant en ZUS accède à un CAE alors que le même individu résidant hors ZUS n'y accède pas est 1,7 fois plus élevée que la probabilité inverse (probabilité qu'un demandeur d'emploi résidant hors ZUS accède à un CAE alors que le même individu résidant en ZUS n'y accède pas). Dans le texte, par commodité de langage on dira qu'un demandeur d'emploi a 1,7 fois plus de « chances » d'accéder à un CAE en ZUS.

Lorsque le ratio est inférieur à 1, les « chances » d'accéder au contrat aidé sont inférieures en ZUS. Ainsi pour le CIE, le ratio issu de la comparaison des taux d'accès nets est : $[1,6 \% (1 - 2 \%)] / [2 \% (1 - 1,6 \%)] = 0,8$.

Cela signifie que la probabilité qu'un demandeur d'emploi (de caractéristiques socio-démographiques moyennes) résidant en ZUS accède au CIE alors que le même individu résidant hors ZUS n'y accède pas a 1,25 fois moins de chances de se produire (1/0,8) que la situation contraire (un demandeur d'emploi résidant hors ZUS accède au CIE alors que le même individu résidant en ZUS n'y accède pas).

légèrement supérieurs en ZUS : 3,0 % contre 2,4 % hors ZUS, soit 1,2 fois plus de chances d'accéder à un contrat d'avenir pour les résidents des ZUS (tableau 7).

L'avantage relatif des résidents des ZUS dans l'accès aux contrats aidés du secteur non marchand est plus élevé en 2006 qu'en 2004 : les résidents des ZUS ont 1,5 fois plus de chances d'accéder à un CAE ou un contrat d'avenir en 2006 alors qu'en 2004, ils n'avaient que 1,3 fois plus de chances que les résidents des autres territoires d'être recrutés en CES ou CEC (tableau 6).

Les femmes des ZUS ont un avantage relatif légèrement supérieur à celui des hommes dans l'accès aux contrats du secteur non marchand (CAE et contrat d'avenir) (tableau 7).

En CIE, les demandeurs d'emploi des ZUS apparaissent en revanche plutôt désavantagés. Comme en 2004, leurs chances d'accéder à un CIE en 2006 sont 1,4 fois moindres que pour les résidents hors ZUS.

Tableau 7
Taux d'accès aux contrats aidés des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

	2006					
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
SECTEUR NON MARCHAND						
Taux d'accès CAE + CAV						
En ZUS.....	7,5 %	6,7 %	5,6 %	5,1 %	9,5 %	8,2 %
Hors ZUS	5,2 %	5,1 %	3,9 %	3,9 %	6,3 %	6,3 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	1,5	1,3	1,5	1,3	1,6	1,3
Taux d'accès au CAE						
En ZUS.....	4,5 %	4,4 %	3,0 %	2,9 %	6,2 %	5,9 %
Hors ZUS	2,8 %	2,7 %	1,8 %	1,8 %	3,7 %	3,6 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Taux d'accès au Contrat d'avenir						
En ZUS.....	3,0 %	2,2 %	2,6 %	1,9 %	3,3 %	2,6 %
Hors ZUS	2,4 %	2,7 %	2,1 %	2,6 %	2,6 %	2,8 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	1,2	0,8	1,2	0,7	1,3	0,9 *
SECTEUR MARCHAND						
Taux d'accès au CIE						
En ZUS.....	1,5 %	1,6 %	1,9 %	2,0 %	1,1 %	1,3 %
Hors ZUS	2,1 %	2,0 %	2,4 %	2,4 %	1,8 %	1,6 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS	0,7	0,8	0,8	0,8 *	0,6	0,8 *

Source : Dares, Anpe ; calculs Dares.

Le « taux d'accès brut » rapporte les entrées annuelles des demandeurs d'emploi en contrat aidé au nombre de demandeurs d'emploi au 31-12 de l'année précédente. Ce rapport n'est qu'une approximation des taux réels. Ce sont donc surtout les écarts entre territoires qui importent.

Le « taux net » est le taux d'accès pour une population de demandeurs d'emploi dont la structure socio-démographique (en termes de sexe, âge, niveau de formation, nationalité...) correspond à celle observée en moyenne sur la France métropolitaine.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès bruts ou nets en ZUS et hors ZUS (encadré 2). Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires. Lorsque le rapport des chances est suivi d'une astérisque (*), cela signifie qu'il n'est pas statistiquement différent de 1 au seuil de 5 %.

Lecture : en 2006, 4,5 % des demandeurs d'emploi ont accédé à un CAE en ZUS, contre 2,8 % sur le reste du territoire. Un demandeur d'emploi a 1,7 fois plus de chances d'accéder à un CAE s'il réside en ZUS ($(4,5 \% (1 - 2,8 \%)) / ((1 - 4,5 \% (2,8 \%)))$).

Champ : DEFM de catégorie 1+2+3+6+7+8 au 31/12/2005 en France métropolitaine.

Un écart qui persiste pour le CAE une fois neutralisées les différences de structure dans la population des demandeurs d'emploi

Les écarts de taux d'accès entre les ZUS et le reste de la France métropolitaine peuvent, pour partie, refléter l'hétérogénéité de la population des demandeurs d'emploi dans les territoires. Certaines populations font en effet l'objet d'un effort particulier du service public de l'emploi compte tenu des difficultés spécifiques d'insertion qu'elles rencontrent : bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de très longue durée, seniors, peu qualifiés... Certaines de ces populations (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, personnes peu qualifiées) sont particulièrement représentées en ZUS. Pour isoler un « effet ZUS » spécifique, on neutralise les différences de structures socio-démographiques locales en estimant un taux d'accès « net » aux dispositifs sur chaque territoire (ZUS ou hors ZUS) pour un demandeur d'emploi fictif qui aurait des caractéristiques socio-démographiques moyennes (en termes de sexe, âge, nationalité, niveau de formation, ancienneté au chômage et bénéfice du RMI) (encadré 2).

Une fois neutralisées les différences de structure dans la population des demandeurs d'emploi, l'avantage relatif des ZUS dans l'accès aux CAE persiste : les « chances » d'accéder à un CAE pour un demandeur d'emploi ayant les caractéristiques socio-démographiques moyennes sont 1,7 fois plus élevées s'il réside en ZUS (tableau 7). Ce résultat traduit un effort spécifique d'ouverture de ces dispositifs aux demandeurs d'emploi des ZUS.

Pour le CIE, le désavantage relatif des ZUS diminue légèrement mais persiste.

En revanche pour le contrat d'avenir, l'avantage relatif des ZUS disparaît : une fois neutralisées les différences de structures socio-démographiques locales,

les « chances » d'accéder à un contrat d'avenir sont 1,25 fois moindres que pour les résidents sur le reste du territoire. En effet, ce dispositif est ouvert spécifiquement aux bénéficiaires de minima sociaux : RMI, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de parent isolé (API) ou allocation aux adultes handicapés (AAH). Or, ceux-ci sont particulièrement représentés en ZUS parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Ceci explique que le taux d'accès des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à ce contrat soit plus élevé pour les résidents des ZUS. Une fois neutralisée cette différence de structure, l'avantage relatif des résidents des ZUS disparaît.

Les jeunes des ZUS, chômeurs ou inactifs, accèdent plus fréquemment aux contrats du secteur non marchand

L'avantage relatif des jeunes chômeurs ou inactifs des ZUS dans l'accès aux contrats aidés du secteur non marchand est plus élevé en 2006 qu'en 2004 : les jeunes chômeurs ou inactifs des ZUS ont 1,5 fois plus de chances d'accéder à un CAE ou un CAV en 2006 alors qu'en 2004, leurs chances d'être recrutés en CES ou CEC n'étaient que 1,3 fois supérieures (tableau 8).

En revanche, comme en 2004, les jeunes des ZUS accèdent moins fréquemment au CIE que les autres.

Marion BACHELET (Dares).

Tableau 8
Taux d'accès bruts aux contrats aidés des chômeurs ou inactifs de moins de 26 ans

	2004	2006
SECTEUR NON MARCHAND	CES+CEC	CAE+CAV
Taux d'accès aux contrats du secteur non marchand		
En ZUS	3,5 %	7,3 %
Hors ZUS	2,7 %	5,1 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS.....	1,3	1,5
Taux d'accès au CAE		
En ZUS		6,7 %
Hors ZUS		4,6 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS.....		1,5
Taux d'accès au Contrat d'avenir		
En ZUS		0,6 %
Hors ZUS		0,5 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS.....		1,2
SECTEUR MARCHAND	CIE ancienne formule	CIE nouvelle formule
Taux d'accès au CIE.....		
En ZUS	0,4 %	0,9 %
Hors ZUS	0,5 %	1,1 %
Rapport des chances ZUS/hors ZUS.....	0,9	0,9

Sources : Dares et enquête emploi, Insee ; calculs : Dares.

Le taux d'accès brut est estimé en rapportant les entrées annuelles en dispositif de jeunes initialement au chômage ou inactifs au nombre de jeunes au chômage ou inactifs au 31 décembre de l'année précédente. L'estimation fiable de taux nets est impossible compte tenu du faible nombre d'observations dans les enquêtes emploi pour une analyse « à caractéristiques constantes » de la population des jeunes de moins de 26 ans.

Le « rapport des chances » est un indicateur d'inégalité qui permet de comparer les taux d'accès en ZUS et hors ZUS (encadré 2). Le rapport est égal à 1 lorsque les taux d'accès sont identiques sur les deux territoires.

Lecture : en 2006, 6,7 % des jeunes chômeurs ou inactifs de moins de 26 ans ont accédé à un CAE en ZUS, contre 4,6 % sur le reste du territoire. Un jeune a 1,5 fois plus de chances d'accéder à un CAE s'il réside en ZUS ((6,7 %*(1-4,6 %))/(4,6 %*(1-6,7 %))).

Champ : jeunes de 25 ans ou moins se déclarant au chômage ou inactif, en France métropolitaine.

Pour en savoir plus

Bachelet M., Thélot H. et Viger E. (2007), « Les dispositifs de politique de l'emploi dans les zones urbaines sensibles en 2004 : un accès privilégié des demandeurs d'emploi aux CES et SIFE collectifs », *Premières Synthèses*, Dares, n° 134